

Institutions financières—Loi

en finançant les projets qui répondent aux critères de développement légitimes. Elles ne doivent pas exclure certains pays pour des raisons idéologiques.

En fin de compte, la mesure à l'étude aujourd'hui et, en fait, tous les efforts que nous déployons en vue du développement mondial se ramènent à cette question: cela en vaut-il la peine? Parfois, dans nos moments de découragement et d'impatience, le développement international nous apparaît comme un puits sans fond dans lequel nous déversons de l'argent et des efforts sans effet visible tellement les problèmes de développement sont vastes et profonds. Le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) nous a parlé sur un ton convaincant des progrès considérables réalisés par l'Inde dans le domaine de l'autonomie. Il nous a cité des projets qui donnent de bons résultats et qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

Lorsqu'on généralise à partir d'un exemple précis, il y a deux facteurs à ne pas perdre de vue. L'un, c'est que la situation évolue constamment et que bien des problèmes s'aggravent. Si ce n'était de tout ce qu'on a fait depuis 30 ans, une bonne partie de ces problèmes auraient pris des proportions désastreuses et les problèmes actuels paraîtraient dérisoires en comparaison. Il y aurait un milliard et demi de gens vivant dans le dénuement le plus complet au lieu de 800 millions et au lieu des 40,000 enfants qui meurent chaque jour, il y en aurait peut-être 80,000.

Je voudrais que les députés tiennent compte d'un autre facteur, soit le temps. On ne peut pas résoudre sur-le-champ des problèmes aussi graves que ceux du tiers monde. Il faut du temps pour provoquer un changement. Si l'on considère toutefois ce qui s'est passé sur une période de temps raisonnable, durant une génération à peu près, il y a de quoi espérer et être optimiste.

Dans le tiers monde, la production agricole a augmenté deux fois plus vite en 30 ans que durant toutes les périodes qui ont précédé. Dans les pays défavorisés, l'espérance de vie est passée de 42 ans en 1960 à 57 ans en 1980. Elle a maintenant atteint dans les pays en voie de développement le niveau que nous avions atteint dans les années 1930. Durant cette période de 20 ans, la mortalité infantile a chuté; 165 morts-nés sur 1,000 bébés en 1960, elle est passée à 99 en 1980; ce qui est encore bien plus qu'au Canada. Dans les pays en voie de développement, le tiers des adultes savaient lire et écrire en 1950 alors qu'en 1980, plus de la moitié des adultes étaient dans ce cas.

C'est loin d'être parfait. Il y a encore moyen d'améliorer le développement mondial à bien des égards. Je parle en connaissance de cause étant donné que j'ai une certaine expérience des programmes de développement, dans le monde entier. Je voudrais que les députés nous aident à améliorer la situation et qu'ils aient la ferme conviction que le jeu en vaut la chandelle et que nos efforts seront fructueux, à la longue.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisqu'il s'agit là d'un des bills que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Pinard) a exhorté la Chambre à adopter rapidement, je me demande si les députés ministériels entendent faire de l'obstruction systématique à l'égard d'une mesure que le gouvernement a présentée et l'étouffer à force d'en parler. Nous sommes prêts à nous prononcer et à en finir avec ce bill, si c'est ce que le gouvernement souhaite. Si ce n'est pas ce qu'il souhaite, nous nous en rendrons bien vite compte: les députés ministériels n'ont qu'à continuer à insister pour prendre la parole.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement soulevé par l'honorable député, j'aimerais signaler à la Chambre que certains ministériels considèrent le sujet si important qu'ils voudraient prendre part au débat. Je lui demanderais donc sa collaboration, pour que l'on donne à deux autres députés la possibilité de prendre la parole.

[Traduction]

M. Deans: Monsieur l'Orateur, j'invoque, moi aussi, le Règlement à ce sujet. Sauf erreur, le comité permanent devait être saisi du bill; les membres dudit comité seraient alors en mesure de l'examiner en profondeur. A l'instar du leader de l'opposition officielle à la Chambre, je m'attendais à ce que le comité en soit saisi rapidement. Je n'ai rien évidemment à redire au fait que certains députés tiennent à en parler. Personne n'a rien à y redire. Nous sommes on ne peut plus désireux de collaborer en l'occurrence avec le gouvernement, de façon que la Chambre adopte ce bill le plus rapidement possible, comme le gouvernement nous l'a demandé.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je me demande vraiment si je dois croire le leader du gouvernement à la Chambre quand il dit que le bill est urgent et qu'il faudrait l'adopter le plus tôt possible; étant donné que nous, leaders de l'opposition, nous montrons tous deux prêts à laisser le gouvernement adopter son bill, ce qu'il ne veut manifestement pas, nous sommes enclins à penser que ce bill n'est pas aussi urgent que le leader du gouvernement à la Chambre le prétend. Si le gouvernement estime le bill urgent, qu'il l'adopte. Pourquoi insister tant pour que d'autres députés en discutent?

• (1550)

M. Smith: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne ce rappel au Règlement, je m'attends à ce que la question soit renvoyée au comité plus tard cet après-midi, mais je ne crois pas que les députés de notre côté apprécient beaucoup qu'on les prive de la possibilité de faire quelques brèves observations.

Des voix: C'est exact!

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: A ma demande expresse, c'est délibérément que les députés de ce côté-ci ne demandent pas à prendre la parole, car, en fait, nous sommes nombreux, de notre côté, à vouloir intervenir à propos de cette mesure, mais dans le but de faire bénéficier le gouvernement de notre collaboration, nous avons convenu de ne pas faire obstacle à cette mesure qu'il réclame d'urgence. Je suis d'accord avec mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), quand il dit que la question devrait être soumise à l'étude du comité permanent où elle sera débattue à fond, où les témoins seront entendus et où les députés pourront s'exprimer. J'insiste cependant sur le fait que, s'il faut accorder une certaine importance, que je me garderai de minimiser, à la requête du leader parlementaire du gouvernement, qui réclame d'urgence l'adoption de cette mesure législative, passons aux actes et renvoyons le projet au comité sur-le-champ.

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, je voulais...

M. Nielsen: Faire de l'obstruction systématique à votre propre projet de loi.